



Effectifs déplacés DP Corse



Le 10 Mars dernier, le SNAPATSI saisissait la Délégation CRS de Corse et la Direction Zonale CRS Sud en raison du nombre de repas payants à nourrir en supplément des compagnies déplacés sur l'île de beauté tant à Ajaccio qu'à Bastia.

Le SNAPATSI demandait que soit autorisé de façon pérenne le déplacement de 2 OC, 6 ATPN pour le mess de chaque unité afin de palier au surnombre de repas payants.

La réponse de la DZ CRS Sud et de la Del Corse au SNAPATSI est claire et effective.



Toutes les compagnies peuvent partir avec 2 OC et 6 ATPN pour le mess sur les DP de Furiani et Aspretto !

Il vous appartient de le faire valoir auprès de votre hiérarchie locale *avant chaque départ en DP Corse*

Les compagnies déficitaires en personnels techniques peuvent pour ces DP sur l'île de beauté, demander en conséquence des renforts.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Alliance SNAPATSI, seul syndicat
à défendre vos conditions de travail !**